

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORQUET à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ à Mme GUYADER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT : M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022 - 17 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'association Le monde de Yannaël pour l'évènement « yaka paddle race »

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'association le monde de Yannaël a sollicité la ville de Larmor-Plage pour l'attribution de subvention pour l'organisation de la « yaka paddle race » le 28 août prochain

- **Le monde de Yannaël - Yaka paddle race 4 000,00 €**

Vu l'avis du bureau municipal du 5 juillet 2022,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 juillet 2022,

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 15 JUIL. 2022

ID : 056-215601071-20220712-DEL17_12_07_22-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De subventionner exceptionnellement l'association le monde de Yannaël pour un montant de 4000€,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON

